

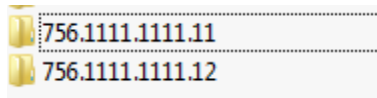


Paramètres documents cartes professionnelles

Paramètres à respecter pour l'envoi des documents nécessaires à l'établissement des cartes professionnelles.

Pour chaque collaborateur devant avoir une carte :

1. Créer un dossier (répertoire Windows) avec le numéro AVS du collaborateur



2. Ajouter les fichiers en respectant les noms ci-dessous

- a. **Photo.jpg** (portrait sans lunettes de soleil ni casquette, sur fond clair selon exemples suivants :



www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/depliant_norme_photo-2.pdf

- b. **Permis.pdf** (permis de travail valide si nationalité étrangère)

REMARQUE : lorsqu'il y a un nom différent sur la 3ème page (verso) du permis de séjour comme indiqué dans le fichier joint (ExempleVersoPermisDeSéjour.jpg), il faut aussi scanner cette page.



- c. **Identite.pdf** (carte identité ou passeport)
- d. **Avs.pdf** (attestation d'assurance fournie par la caisse AVS)

